

## LEXIQUE DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Vous trouverez ci-dessous la définition de différents indicateurs utilisés pour rendre compte des performances des formations du CNAM PACA.

### => NOMBRE D'INSCRITS

Pour les formations collectives : c'est le nombre d'auditeurs inscrits dans la formation et ayant réellement démarré les cours en centre de formation

Pour les formations modulaires à la carte : c'est le nombre d'auditeurs inscrits à l'unité d'enseignement au démarrage ou en cours de semestre

### => NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

C'est le nombre de personnes en situation de handicap reconnue inscrites comparé au nombre total d'auditeurs inscrits. Pour en savoir plus sur le handicap et sa prise en compte au sein du CNAM et du CNAM PACA, merci de consulter : <https://www.cnam-paca.fr/handicap-cnampaca>

### => TAUX DE FEMMES

C'est le nombre de femmes inscrites comparé au nombre total d'auditeurs inscrits. Cet indicateur permet un diagnostic aidant à la sensibilisation à l'accès à certains métiers

### => TAUX D'ABANDON

Pour les formations collectives : c'est le nombre d'auditeurs inscrits en formation ayant arrêté la formation avant la fin comparé au nombre d'auditeurs inscrits

Pour les formations modulaires à la carte : c'est le nombre d'auditeurs inscrits sur une unité d'enseignement ayant arrêté officiellement la formation avant la fin des cours comparé au nombre d'auditeurs inscrits. Cette déclaration d'abandon peut se faire à l'initiative de l'auditeur ou après repérage par le service scolarité des absences présentes ou de connexion et confirmation de l'auditeur. Si l'élève se présente à l'examen final il n'est pas considéré en abandon.

### => TAUX DE RUPTURE DE CONTRAT

Pour les formations collectives : c'est le nombre d'auditeurs inscrits en formation ayant rompu leur contrat d'apprentissage (ou de contrat professionnel) avant la fin prévue de celui-ci. Un contrat peut être rompu soit avec l'abandon de la formation, soit à l'initiative de l'auditeur ou à l'initiative de l'employeur : un nouveau contrat peut alors être signé avec un autre employeur et la formation peut se poursuivre.

Pour les formations modulaires à la carte : non concerné.

## => TAUX DE REUSSITE

Pour les formations collectives : c'est le nombre d'auditeurs reçus au diplôme par promotion comparé au nombre d'auditeurs qui n'ont pas abandonnés donc ayant la possibilité de passer les épreuves finales.

Pour les formations modulaires à la carte : c'est le nombre d'auditeurs ayant validé l'unité d'enseignement (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> session) comparé au nombre de personnes présentes à l'examen. Il est lié au taux de présence à l'examen qui mesure le nombre de personnes présentes à l'examen (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> session) comparé au nombre d'auditeurs inscrits à cet examen.

## => TAUX DE DIPLOMATION

Pour les formations collectives : c'est le taux de réussite au diplôme (voir ci-dessus).

Pour les formations modulaires à la carte : c'est le nombre de demandes officielles de diplôme faites par les auditeurs individuellement et validées selon l'année du jury d'obtention. Toute inscription n'a pas forcément pour finalité l'acquisition d'une certification. Et celle-ci peut parfois s'obtenir après plusieurs années d'inscription les enseignements étant étalés dans le temps.

## => TAUX DE REpondANTS

C'est le nombre de personnes ayant répondu aux enquêtes nationales ou régionales de satisfaction comparé au nombre de personnes ayant reçu le questionnaire d'enquête.

## => TAUX DE SATISFACTION

C'est le nombre de personnes ayant répondu être globalement « Très satisfait » ou « Plutôt satisfait » aux enquêtes nationales ou régionales de satisfaction comparé au nombre de personnes ayant répondu au questionnaire d'enquête. On distingue selon les grandes catégories de répondants : les auditeurs, les enseignants, les employeurs, les financeurs (Opco, Région)

## => TAUX EN EMPLOI

Pour les formations collectives : c'est le nombre de diplômés étant en situation d'emploi 6 mois, (ou 12m) après leur diplômation comparé au nombre de diplômés. Ce taux est calculé suite à l'enquête nationale de suivi des diplômés et/ou en déclaratif de prévision de poursuite après la fin de la formation.

Pour les formations modulaires à la carte : c'est le nombre de diplômés étant en situation d'emploi 6 mois, (ou 12m) après leur diplômation comparé au nombre de diplômés. Ce taux est calculé suite à l'enquête nationale de suivi des diplômés.



## => TAUX EN FORMATION

Pour les formations collectives : c'est le nombre de diplômés étant en situation de formation 6 mois, (ou 12m) après leur diplômation comparé au nombre de diplômés. Ce taux est calculé suite à l'enquête nationale de suivi des diplômés et/ou en déclaratif de prévision de poursuite après la fin de la formation. Ces auditeurs sont souvent en poursuite de parcours vers des niveaux supérieurs, au CNAM ou pas.

Pour les formations modulaires à la carte : c'est le nombre de diplômés étant en formation 6 mois, (ou 12m) après leur diplômation comparé au nombre de diplômés. Ce taux est calculé suite à l'enquête nationale de suivi des diplômés.

## => VALIDATION TOTALE

Dans le cadre de la validation des acquis, la validation totale correspond à la prise en compte de tous les enseignements entrant dans la composition d'une certification, permettant ainsi d'obtenir cette certification. Cela concerne la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et la VAP (Validation des Acquis Professionnels).

## => VALIDATION PARTIELLE

Dans le cadre de la validation des acquis, la validation partielle correspond à la prise en compte d'une partie seulement des enseignements entrant dans la composition d'une certification, ne permettant pas d'obtenir directement cette certification. Pour cela elle devra être complétée par le suivi des enseignements non validés et/ou une expérience professionnelle supplémentaire. Cela concerne la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et la VAP (Validation des Acquis Professionnels).